

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT

1. MISSIONS

Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Créées à la Révolution française, les Archives départementales sont placées sous l'autorité du Président du Conseil général depuis le 1^{er} janvier 1986.

Les règles générales relatives aux archives des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales sont fixées par les articles L.212-6 à L.212-10 du code du patrimoine, modifiés par la loi du 15 juillet 2008.

Les missions des Archives départementales peuvent être résumées en **trois axes** :

- **collecter** le patrimoine archivistique du département,
- le **conserver** et le **classer**,
- le **transmettre** au plus grand nombre.

> La **mission de collecte** consiste à contrôler l'état des archives de l'ensemble des services publics du département : services déconcentrés de l'État, collectivités, officiers publics et ministériels, établissements scolaires et hospitaliers, etc., et à les collecter. Des archives privées peuvent également être recherchées auprès de particuliers, d'entreprises, d'associations, etc.

> La **mission de conservation** consiste à classer les archives en fonction de leur provenance et de leur objet, à les conserver dans des conditions climatiques adaptées et à veiller à leur éventuelle restauration.

> La **mission de transmission et de diffusion** de ce patrimoine consiste à mettre les archives à la disposition du public et à les valoriser par des actions culturelles.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au-delà de leurs missions légales, les Archives départementales des Ardennes ont défini en 2009 quatre chantiers prioritaires pour les années 2009-2012 :

- la **numérisation** et la **mise en ligne** d'archives,
- la montée en puissance des **activités culturelles**,
- la **formation** des services à l'archivage, en particulier électronique,
- la mise en place d'une politique de « **conservation préventive** ».

De ces objectifs découlent plusieurs changements de pratique, parmi lesquels :

- le passage d'une logique de substitution à une logique d'**assistance-conseil aux collectivités** pour l'archivage
- la collecte systématique des **archives des entreprises**
- le traitement systématique des **archives privées**
- la **modernisation de l'accueil du public** aux Archives départementales

3. MOYENS HUMAINS

Les Archives départementales sont placées sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe du Conseil général. Elles comptent **19 agents** : deux agents de l'État sont mis à disposition du Conseil général, et 17 sont des agents territoriaux.

Un agent d'entretien et un gardien sont également affectés aux Archives. Tous deux ont notamment en charge l'entretien et la maintenance d'un bâtiment construit en 1957 pour abriter des archives et qui s'étend sur une surface de 5200 m².



Le Service des Archives départementales a fait l'objet en 2009 d'une refonte complète de son organigramme, dont les principes fondamentaux ont été les suivants :

- le **regroupement et la rationalisation des activités** en trois pôles scientifiques et deux pôles fonctionnels,
- la **responsabilisation des agents**, notamment des cadres intermédiaires,
- la **valorisation du travail** des agents par la mise à profit de la motivation et de l'expérience de l'ensemble de l'équipe.

Fonction	Nombre d'agents	Répartition
Direction	1	1 directeur des Archives (A)
Pôle Collecte et traitement des archives publiques	6	1 archiviste responsable du pôle (A) 2 archivistes adjoints (B) 3 assistants archivistes (C)
Pôle Technologies de conservation et de diffusion, archives privées	5	1 archiviste responsable du pôle (A) 1 archiviste (B) 1 conseiller en conservation préventive (B) 1 photographe (B) 1 régisseur (C)
Pôle Publics et action culturelle	4	1 archiviste responsable du pôle (A) 1 bibliothécaire (B) 2 magasiniers (C)
Pôle Accueil-secrétariat	3	1 assistante de direction (C) 2 agents administratifs (C)
Pôle Entretien du bâtiment	2	1 gardien (rattaché au Service Intérieur) 1 agent d'entretien (rattaché au Service des Moyens Logistiques)

L'année 2010 a vu la mise en œuvre de cette restructuration, en permettant notamment :

- la **professionnalisation du contrôle et de la collecte d'archives publiques**, grâce à l'organisation d'un pôle dédié à ces activités, et où les tâches ont été mieux réparties, des procédures rigoureuses encadrant l'élimination et le versement d'archives ont été définies, et les méthodes d'archivage des dossiers ont été réactualisées ;
- le **regroupement de toutes les activités de conservation** (conditionnement, microfilmage, numérisation, restauration...) dans un pôle dédié aux technologies et de conservation et de diffusion, ainsi qu'aux archives privées ;
- la **promotion du service aux usagers**, à travers la création d'un pôle des publics et de l'action culturelle qui a rendu possible l'élargissement des horaires d'ouverture.

4. MOYENS FINANCIERS

Les moyens financiers indiqués ci-dessous concernent uniquement les crédits spécifiques gérés directement par le Service. Ils s'entendent donc hors charges liées à la masse salariale, à l'entretien du bâtiment et aux équipements bureautiques et informatiques nouveaux ou en service.

Les crédits des Archives départementales en 2010 ont été les suivants :

DEPENSES : 42 198,40 €

I – INVESTISSEMENT : 17 677,09 €

- 1) Numérisation et microfilmage d'archives : 13 454,64 €
- 2) Achat de livres : 2 984,66 €
- 3) Achat d'archives en vente publique : 727 €
- 4) Matériel d'exposition : 300,79 €
- 5) Publicité : 210 €

Un investissement important, à hauteur de 17 000 €, a été engagé en 2010 mais sera finalisé en 2011. Il concerne l'acquisition d'une centrale de contrôle de la température et de l'humidité dans les magasins de conservation des Archives.

Des opérations de numérisation (à hauteur de 14 053 €) et de reliure d'archives (à hauteur de 5 387,36 €), réalisées en toute fin d'année 2010, seront réglées en 2011.

II – FONCTIONNEMENT : 24 521,31 €

- 1) Maintenance d'équipements spécifiques : 14 020,61 €
- 2) Acquisition de matériel de conservation préventive : 10 430,70 €
- 3) Annonces et insertion : 70 €

Pour information, le montant du stock d'ouvrages de la régie des Archives s'est élevé en 2010 à 52 408 €.

RECETTES : 9 750,97 €

Les recettes issues de la vente de reproductions d'archives et de la vente de publications ont généré une somme de **4 750,97 €**, à laquelle s'ajoute une subvention de **5 000 €** accordée en 2010 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne pour la numérisation des registres matricules du recensement militaire.

5. BILAN DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2010

** Mise en place d'une politique de conservation préventive*

Les Archives départementales ont développé pour la première fois en 2010 **une politique de conservation préventive** des collections, destinée à prévenir plutôt que guérir la dégradation des documents. Tous les agents du Service ont suivi une formation inédite, dispensée gratuitement par les Archives de France, intitulée « La conservation préventive : un travail d'équipe, suivi sur trois ans ». Ce stage a consisté en trois jours de formation qui vont être suivis d'une évaluation tous les six mois pendant trois ans.

Dans ce domaine, la première réalisation a consisté en un chantier d'envergure qui a mobilisé tout le personnel durant l'été 2010. Le **nettoyage intégral et la restructuration complète du premier niveau du bâtiment** ont permis d'améliorer très sensiblement les conditions de conservation des archives, et en même temps d'optimiser les modalités de stockage.



Les Archives départementales cherchent à assurer au patrimoine qu'elles conservent dans leurs magasins des conditions de conservation idéales :

- une température (16 à 22°C) et une hygrométrie (45 à 55%) adaptées,
- une lumière appropriée (150 lux),
- une bonne protection contre l'incendie, les insectes, les moisissures et la poussière.

*** Actions de microfilmage et de numérisation**

Les Archives protègent les documents par un conditionnement adapté, et les préservent en microfilmant les archives les plus fréquemment consultées (état civil, presse). En 2010, **11 070 mètres de microfilms ont été réalisés par notre laboratoire photographique, soit 464 bobines**. L'externalisation du microfilmage de l'état civil de l'arrondissement de Mézières (1921-1940), attribué à la société Flash Copy, débouche sur la production de **92 bobines, soit 1 482 mètres de prise de vue**.

En partenariat avec la société Coutot-Roehrig, **la numérisation des principales sources généalogiques** (registres paroissiaux et d'état civil) **s'est quasiment achevée en 2010**. Les Archives ont également fait numériser **l'ensemble de leurs documents iconographiques**, soit 2 304 cartes, plans, gravures, estampes et affiches. Enfin, grâce à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les **85 registres matricules du recensement militaire** librement communicables (1867-1890) ont été numérisés, pour un total d'environ 48 000 pages.

*** Actions de contrôle scientifique et technique**

Les Archives départementales sont chargées de contrôler l'ensemble des archives publiques dans le ressort du département. **Ont été inspectées en 2010 les archives de 16 communes** (Aure, Balham, Bazeilles, Carignan, Charleville-Mézières, Chevières, Corny-Machéroménil, Juniville, Lalobbe, La Romagne, Montcy-Notre-Dame, Novion-Porcien, Remilly-Aillicourt, Tannay, Tourcelles-Chaumont, Verrières) **et d'une communauté de communes** (communauté de communes du Junivillois). **Les archives de 11 communes ont été classées**.

Elles délivrent les visas réglementaires d'élimination d'archives périmées, sans intérêt administratif ou historique, qui sont détruites dans les diverses administrations : **1617,29 mètres de documents ont été autorisés à être éliminés** en 2010.

*** Actions de collecte et de classement**

Les Archives reçoivent, par versement, les documents produits par toutes les administrations publiques des Ardennes. Elles collectent aussi, par don, dépôt ou achat, les archives privées provenant de familles, associations, partis politiques, entreprises... **Plus de 350 mètres linéaires de documents sont entrés aux Archives départementales en 2010, dont 320,24 ml d'archives publiques.** (284,38 ml d'archives administratives, 21,86 ml d'archives notariales et 14 ml d'archives communales) **et environ 30 ml d'archives privées** : le fonds de l'entreprise Thomé-Génot, entré suite à une opération de sauvetage, constitue la principale source d'accroissement de nos collections privées.

Les Archives classent les documents qui leur parviennent en procédant à des tris et en éliminant les pièces périmées. À ce titre, l'année 2010 constitue une année exceptionnelle, car **466,35 ml de documents périmés ont ainsi été évacués** des magasins de conservation des Archives, libérant autant d'espace pour les futurs versements d'archives contemporaines. L'effort consiste toujours à repérer les documents périmés avant versement pour les faire éliminer directement dans les services administratifs.

Les Archives rédigent des instruments de recherche (guides, inventaires, répertoires, catalogues, fichiers...) qui permettent d'orienter les lecteurs dans cette immense masse documentaire. **Quelque 398,84 mètres de documents ont été classés en 2010, dont 28 ml d'archives privées** constituées essentiellement des archives de l'entreprise Thomé-Cromback.

*** Actions de communication des archives au public**

L'année 2010 a vu le **changement des horaires d'ouverture au public** des Archives départementales : l'ouverture en continu a été adoptée le 1^{er} juillet 2010. Les Archives sont désormais ouvertes tous les jours de 9h à 17h, sauf le mardi matin où le public est accueilli à partir de 13h. L'impact de cette innovation a été double : un service plus large rendu aux visiteurs, en même temps que la possibilité pour tous les agents de participer aux diverses réunions et à des travaux collectifs le mardi matin.

Parallèlement, il a semblé opportun d'introduire dans un **nouveau règlement de la salle de lecture** des dispositions allant à la fois dans le sens du service public et s'inscrivant dans la modernité.

En outre, conformément aux mesures de protection des collections publiques contre les actes de malveillance, tous les agents des Archives assurant le service au public ont en 2010 prêté serment devant le tribunal d'instance de Charleville-Mézières. **L'assermentation du personnel** permet en effet, en cas de soupçon ou de flagrant délit de vol, de :

- demander à un lecteur de vider ses poches, trousse, sac, mallette, etc.,
- fermer toutes les issues et appeler immédiatement un officier de police,
- dresser un procès-verbal de constatation faisant office de preuve devant un tribunal.

Au cours de l'année 2010, **25 188 documents (7 303 originaux et 17 885 microfilms) ont été communiqués au public. La salle de lecture a été fréquentée par 5 761 lecteurs dont 552 nouveaux inscrits, soit une moyenne de 24 lecteurs par jour**, qui se répartissent comme suit :

- 65 % de généalogistes
- 22 % de personnes pour des recherches personnelles (histoire locale, cadastre, presse...)
- 4 % de personnes pour des recherches administratives et juridiques
- 5 % de chercheurs scientifiques (maîtrise, thèse, article...)
- 4 % de personnel des administrations

Les Archives n'effectuent pas de recherches généalogiques. Elles réalisent des recherches administratives et orientent les chercheurs pour des recherches scientifiques. Elles font respecter les délais de communication des archives publiques fixés par le code du patrimoine, modifié par la loi du 15 juillet 2008.

Le ministère de la Culture et de la Communication (Service interministériel des Archives de France) peut, avec l'accord du directeur des Archives départementales et du service ayant versé les archives, autoriser par dérogation la consultation de documents avant expiration des délais légaux de communication. **153 dérogations ont été instruites en 2010, dont 148 demandes de consultation de l'état civil de moins de 75 ans par des généalogistes professionnels.**

*** Actions de valorisation des archives**

Les Archives mettent en valeur le patrimoine par des expositions, des visites, des conférences...



Tasses ayant « fait » l'évacuation en 1940

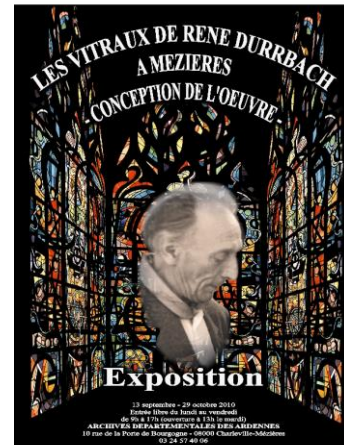


Ainsi du 3 au 31 mai 2010, nous avons participé à **l'exposition « Ardennes 1940. L'étrange défaite »** organisée en partenariat avec le Musée Guerre et Paix en Ardennes et l'Office National des Anciens Combattants des Ardennes. Des textes et des images inédites sur l'évacuation et l'Exode ont été exposés. Deux conférences ont été données par Jacques Lambert, président des Editions Terres Ardennaises, et Stéphane André, directeur du Musée Guerre et Paix, les 21 et 28 mai 2010.

Exposition et conférences ont rassemblé 241 personnes.

Le 18 septembre 2010, **des portes ouvertes ont été organisées à l'occasion des journées européennes du patrimoine.** Les Archives ont proposé au public des visites guidées des locaux, des animations autour du bas-relief de Paul Bialais qui orne le hall du bâtiment, des ateliers de généalogie et des visites guidées de l'exposition en cours. **36 visiteurs y ont participé.**

L'exposition « **Les vitraux de René Dürrbach à Mézières : conception de l'œuvre** », (13 septembre-29 octobre 2010), a été réalisée en partenariat avec Philippe Vaillant, directeur de l'association Les Trois Mondes et ami de René Dürrbach. Elle a mis en lumière l'œuvre d'un artiste encore méconnu, l'année du centenaire de sa naissance, par des reproductions de vitraux, des dessins, des écrits et des œuvres sculptées. **L'exposition, vue par 140 visiteurs**, a été enrichie par des visites de la basilique, un concert et une conférence de Philippe Vaillant.



Durant l'année scolaire, le service éducatif des Archives, animé par un professeur d'histoire, accueille des élèves du primaire et du secondaire pour leur apprendre le contact avec des documents originaux, conseille les enseignants dans l'utilisation des ressources documentaires, organise des expositions fixes ou itinérantes (22 expositions mobiles) et peut éditer des livrets pédagogiques et des recueils de textes. Au total, **177 élèves ont été accueillis aux Archives durant l'année scolaire 2009-2010**, provenant de six classes de primaire et deux classes de lycée. **Quatre expositions itinérantes** ont été empruntées par des établissements scolaires.

À ces actions culturelles, il convient d'ajouter enfin plusieurs manifestations qui ont contribué à mettre en valeur les Archives départementales des Ardennes :

- Le 5 mars 2010, une **conférence sur les sources du monde rural** a été présentée par la directrice et son adjointe dans le cadre des Vendredis de l'Histoire organisés aux Archives départementales par la Société d'Études Ardennaises. Cette association a tenu en 2010 **sept conférences aux Archives, qui ont rassemblé plus de 350 personnes**.
- Les Archives départementales ont accueilli les 10 et 11 décembre 2010 un **colloque international sur la population de Charleville**, dans le cadre d'un programme soutenu par l'Agence nationale de la recherche.
- Une **formation sur les sources complémentaires de l'état civil** a été assurée en mars 2010 à destination des membres de l'association Ardennes généalogie, regroupant une dizaine de personnes.
- L'association Espace temps-libre seniors de Charleville-Mézières (13 décembre 2010, 9 personnes) et les membres de la bibliothèque de Tournes (21 mai 2010, 6 personnes) ont **visité le bâtiment** des Archives et ont été sensibilisés à la conservation du patrimoine.
- **Sept visites du bâtiment ont été réalisées pour les services versants** au cours de l'année 2010.

Concernant enfin le portail Internet des Archives départementales ouvert en 2009, il faut signaler la **mise en ligne de la collection de 11 167 cartes postales anciennes** en septembre 2010. **Deux expositions virtuelles**, consacrées à « **Mouzon il y a 100 ans** » et « **1940 : Sedan en ruines** », sont également venues élargir l'offre documentaire déjà disponible en ligne.

Le portail Internet des Archives départementales a reçu en 2010 pas moins de **213 273 visites, de 114 234 internautes différents**. La mise en ligne des cartes postales a considérablement dopé les statistiques de consultation, la moyenne quotidienne ayant doublé, passant de 500 à **1000 connexions journalières** à la fin de l'année.